

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 19 janvier 2026 à 19 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Martin St-Jean et les conseillers Dominique Godin, Marie Léveillé, Robert Mercuri, David Newell, Jason Rossie, Tim Quinn

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 janvier 2026 à 19 h 30

2026-01-004 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Jason Rossie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 janvier 2026 à 19 h 30, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur le Maire annonce le début de la période de questions.

Une résidente indique que, puisqu'il y a des frais de 50\$ pour les animaux non enregistrés au refuge municipal, cela signifie que les animaux enregistrés y séjournent gratuitement, aux frais des contribuables. Elle souhaiterait que la Ville publie sur son site web chaque animal perdu qui s'est retrouvé au refuge et que l'emplacement du refuge soit rendu public. Elle demande également d'envisager une entente avec un hôpital vétérinaire afin que celui-ci agisse comme refuge, plutôt que d'utiliser la remise derrière le stationnement.

M. le Maire indique que seulement 10 à 12 animaux ont été amenés au refuge l'an dernier et qu'un nombre aussi faible ne justifie pas la conclusion d'un contrat avec un vétérinaire. Il ajoute que la licence portée par l'animal couvre les coûts administratifs liés à l'utilisation du refuge. Il précise que la ville impose également une amende aux propriétaires de chiens qui ne parviennent pas à garder leurs chiens sous contrôle. Le maire St-Jean remercie la résidente pour ses commentaires.

Une résidente pose une question au sujet d'une mise à jour concernant le STM et le trajet Montrose.

Le Maire St-Jean explique que les questions sont limitées aux sujets inscrits à l'ordre du jour de ce soir. Il répond toutefois qu'il n'y a aucun nouveau développement à ce sujet.

La période de questions se termine à 19 h 36.

40. RÈGLEMENTATION

40.1 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement 640-38 intitulé « Règlement modifiant le règlement 640 concernant l'approvisionnement d'eau et l'imposition d'une taxe d'eau »

2026-01-005 Le conseiller Tim Quinn dépose le projet de Règlement 640-38 intitulé « Règlement modifiant le règlement 640 concernant l'approvisionnement d'eau et l'imposition d'une taxe d'eau » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 40.2 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-117-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-117 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 615 700 \$ afin de modifier le taux applicable et d'indexer la base d'imposition à 630 100 \$ »
-

- 2026-01-006 Le conseiller David Newell dépose le projet de Règlement BEAC-117-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-117 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 615 700 \$ afin de modifier le taux applicable et d'indexer la base d'imposition à 630 100 \$ » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

- 40.3 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-173 intitulé « Règlement sur les taxes de la Ville de Beaconsfield pour l'exercice financier 2026 »
-

- 2026-01-007 La conseillère Marie Léveillé dépose le projet de Règlement BEAC-173 intitulé « Règlement sur les taxes de la Ville de Beaconsfield pour l'exercice financier 2026 » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

- 40.4 Adoption du Règlement BEAC-172 intitulé « Règlement sur les tarifs 2026 »
-

- 2026-01-008 Le conseiller Jason Rossie mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, comme suit : L'objectif du règlement BEAC-172 concerne l'ajustement de la tarification pour 2026. Une modification a été effectuée entre l'avis de motion et l'adoption afin d'ajouter un tarif pour la lecture manuelle d'un compteur d'eau non-communicant. (article 2.3.1 h);

Il est proposé par le conseiller Jason Rossie, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement BEAC-172 intitulé « Règlement sur les tarifs 2026 ».

- 40.5 Adoption du Règlement BEAC-174 intitulé « Règlement de régie interne du Conseil et sur la fixation des séances ordinaires du Conseil municipal »
-

- 2026-01-009 Le conseiller Robert Mercuri mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption comme suit : L'objectif du règlement BEAC-174 est tel que décrit dans le titre c'est-à-dire qu'il établit les règles de fonctionnement des séances du Conseil. Une modification a été effectuée entre l'avis de motion et l'adoption : l'article 59 a été modifié afin de prévoir que toutes les questions doivent se rapporter à l'ordre du jour dans le cas d'une séance extraordinaire;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Tim Quinn et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement BEAC-174 intitulé « Règlement de régie interne du Conseil et sur la fixation des séances ordinaires du Conseil municipal ».

95. LEVÉE DE LA SÉANCE
-

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Marie Léveillé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance extraordinaire à 19 h 40.